



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Roselyne ALBERT-TARROUX Christian, CANIVENQ, Jacques FAURE, Sébastien FOURNIE, Séverine LO, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE,

Excusés : Dorothée RHAULT, Jean-Yves DELMAS

Secrétaire de séance : Sébastien FOURNIÉ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2025 :

Après lecture ce PV est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Point sur les subventions :

L'essentiel des demandes de subventions a été accordé par les financeurs publics. Mais seulement une petite partie a été versée sur les comptes de la commune à titre d'acompte. La réception des travaux permet de monter les dossiers nécessaires au paiement intégral des sommes allouées. Le secrétariat de la Mairie se charge actuellement de ces dossiers pour la salle des associations et l'école (les travaux restant en cours viendront après : cimetière et local de rangement).

Un point est fait sur la situation financière de la commune à la mi-Novembre. Elle s'avère équilibrée.

3- Décision modificative sur le budget :

Une décision modificative est prise pour ajuster en fin d'année divers montants budgétaires tant en investissement qu'en fonctionnement, une pratique classique pour prendre en compte des événements imprévisibles au moment de l'élaboration du budget.

4- Délibération pour la prime énergie pour la salle des Associations :

Prise en compte des économies d'énergie réalisées dans la salle des Associations.

Une directive gouvernementale permet aux communes qui ont effectué des travaux générateurs d'économies d'énergie de se voir attribuer des « Certificats d'Economie d'Energie » (CEE). En effet, une fois les travaux terminés, les économies d'énergie peuvent être « transformées » en CEE (en nombre variable selon les caractéristiques techniques des travaux). Ces certificats ont une valeur financière. Ils sont rachetés par des fournisseurs d'énergie. Au niveau du département, cette procédure a été mutualisée au niveau du SDET (Syndicat Départemental d'Electricité du Tarn).

Une délibération est prise pour la signature d'une convention avec le SDET pour prétendre bénéficier de ce dispositif.

5 – Délibération pour le classement du chemin de Goudou :

Une délibération est prise pour le redressement du chemin de Goudou afin de reclasser des parcelles en catégorie « chemin » par le biais d'échange de terrains avec les propriétaires concernés.

6 – Souhait d'un don de parcelle du neveu de Jean-Louis de Corail à la commune :

Philippe GAILLARD, neveu de Jean-Louis de CORAIL, souhaite céder une partie du terrain situé à Bosc-

Escur, actuellement en indivision, à la commune. Une réflexion sur l'intérêt d'une telle transaction sera menée en étudiant préalablement le coût notarial et fiscal au prochain Conseil municipal.

7 – Evacuation des eaux pluviales chemin de Carlus et dans le village :

Afin d'éviter que les eaux pluviales s'infiltrent dans la cave de M. RIGAUD chemin de Carlus, des travaux de drainage vont être entrepris.

Quant aux eaux pluviales qui s'écoulent vers les garages de Mme FENATEU et M. LAYOLE, il est décidé de demander à l'entreprise qui a effectué les travaux de réfection des trottoirs de faire jouer sa garantie décennale.

8 – Pose d'antenne pour le GPS des agriculteurs sur le toit de la Mairie :

Une demande de pose d'antenne GPS pour les agriculteurs a été formulée. Le Conseil attend plus d'explications avant d'engager d'éventuel travaux.

9 – Location de l'appartement communal n°1 place du Village :

Concernant la location de l'appartement au-dessus de la Mairie, une publication sera réalisée pour recueillir les candidatures potentielles avant de faire un choix.

10 – Devis du portail sur la terrasse du bureau du Maire :

Afin de sécuriser l'accès de la pompe à chaleur de la nouvelle Salle des Associations, un devis de 1500€ nous a été présenté pour la réalisation d'un portail, le Conseil décide de réfléchir à une solution alternative afin de réduire le coût.

11 – Renégociation du contrat d'assurance pour la Mairie :

Après renégociation du prix et des prestations avec l'assureur de la Mairie, un contrat plus avantageux sera signé.

12 – Protection sociale complémentaire santé pour les agents :

Une délibération est prise avec la signature d'une convention concernant la protection sociale complémentaire santé obligatoire en 2026 pour les agents de la commune. Une participation à hauteur de 15€ par agent sera prise en charge par la Mairie.

13 – Délibération pour le choix des avocats pour les deux dossiers au Tribunal administratif :

Une délibération est prise pour le changement d'avocat concernant le dossier actuellement au contentieux du Tribunal administratif. Le second dossier est en attente de médiation.

14 – Questions diverses :

- a) Défibrillateur Groupama : le positionnement d'un défibrillateur serait nécessaire devant la Mairie ; une contribution à cet achat sera demandée à Groupama.
- b) Prise en charge de la destruction de nids de frelons par la Mairie : une fiche explicative avec des noms de spécialistes contre la prolifération de frelons asiatiques sera distribuée aux habitants.
- c) Local pour la Société de chasse : après réception de l'étude réalisée par les Domaines un bail emphytéotique de 99 ans va être signé assorti d'un loyer symbolique. Les modalités précises seront arrêtées lors du prochain Conseil municipal. Un rendez-vous sera pris avec le notaire.
- d) Coop de So : à la demande de cet organisme, une réunion publique va être réalisée, celle-ci portera sur l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers et sur l'intérêt de l'autoconsommation.

- e) Demande du Conseil municipal de Noailles pour prendre un arrêté pour l'interdiction aux 3.5T et plus d'emprunter le chemin Moulin de Cardonnac : cette demande sera examinée au prochain Conseil municipal.
- f) Un « medicibus » (véhicule équipé pour recevoir des patients par différents professionnels de santé) va être mis en service par la 3CS (Communauté de communes du Carmausin Ségala). Il se rendra dans les principales communes selon un calendrier précis. Cette mise en service se fera progressivement. La Mairie vous tiendra au courant dès que notre commune sera concernée.
- g) Championnat de cyclisme de l'avenir : les organisateurs de cette manifestation demandent une subvention à la commune pour qu'elle soit village étape. Le Conseil à l'unanimité rejette cette demande.

DATES A RETENIR :

Dimanche 30 novembre : Bourse aux jouets salle Jean de Corail par l'APE

Les vœux du Maire pour l'année 2026 se dérouleront le dimanche 10 janvier 2026 à la salle Jean-Louis de Corail (salle polyvalente).

Prochain Conseil municipal mercredi 17 décembre 2025 à 20h30